

Sable coquiller en baie de Lannion : Arnaud Montebourg demande des expertises

Qu'est-ce qui a amené le ministre du redressement productif à demander ces enquêtes complémentaires ?

Le projet rassemble contre lui une bonne trentaine d'associations, réunies au sein du Peuple des Dunes, ainsi que l'ensemble des pêcheurs de la Baie, les communes de Lannion Trégor Agglomération, mais aussi Plougasnou, Saint Jean, Locquirec, Guimaec. La mobilisation d'un grand nombre d'élus, et tout particulièrement de Corine Erhel députée de la circonscription, qui ferraille contre le projet a également été déterminante. C'est ainsi qu'Arnaud Montebourg a organisé une réunion de concertation à Bercy le 27 août dernier entre les représentants de la CAN, du Conseil Régional, des comités départementaux de la pêche, de Corinne Erhel, de Yannick Botrel, sénateur des Côtes d'Armor, de Yannick Le Jeune président de Lannion Trégor Agglomération, et de deux membres du collectif du Peuple des Dunes. Le ministre apprend au cours de la conversation qu'il y a eu des études qui ne nous ont pas été communiquées. Il demande alors que les opposants aux projets aient accès à ces études. Nous avons ensuite eu une deuxième rencontre, le 29 octobre , en marge de la réunion sur la crise bretonne. C'est à l'issue de cette réunion qu'Arnaud Montebourg a demandé deux enquêtes complémentaires. *« Dans ce dossier, a dit le ministre, il n'y a pas eu de concertation, et on le déplore »*

Arnaud Montebourg a demandé le 29 octobre dernier deux enquêtes aux services de l'Etat. Quelles sont-elles ?

Il s'agit d'une part d'une étude sur les lançons présents dans la dune hydraulique que la CAN entend exploiter, et qui sont

essentiels pour la pêche. Les bars et les lieux, entre autre, sont très friands de ces petits poissons, qui constituent un maillon important de leur chaîne alimentaire. Les pêcheurs professionnels estiment passer 50 % de leur temps sur cette zone de pêche particulièrement attractive, y compris pour les pêcheurs plaisanciers. La réalisation d'une telle étude peut prendre du temps. Parce qu'il faudra plonger à différents moments, avec des marées et des conditions météo différentes. L'autre étude demandée effectuera un état des lieux des gisements terrestres et marins du périmètre concerné. Ce que nous demandons depuis le début à la CAN. Mais la CAN nous répondait qu'elle ferait l'étude une fois l'extraction commencée ! Or, le rapport du commissaire enquêteur posait déjà comme préalable à l'octroi de la licence minière la mise en place d'un état des lieux conforme au protocole conseillé par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer : l'Ifremer estime que cette étude devrait mobiliser deux chercheurs sur trois ans.

A lire nos articles précédents

[Extraction de sable en baie de Lannion : la politique de la CAN ou de l'autruche ?](#)

[Extraction de sable "conséquences indéniables sur l'environnement"](#)

[Extraction de sable "l'équivalent de 4 pyramides de Khéops" !](#)

[Extraction de sable marin: tant que ça rapporte, la biodiversité, à la porte !](#)

[Sauvegarde du Trégor : « Pas une pincée de sable ne nous sera volée ! »](#)

[Un projet d'extraction de 200 000 mètres cubes de sable](#)

[Extraction de sable coquillier : « Un mépris des élus et des citoyens ! »](#)